



VILLE DE FONTENAY-LE-COMTE
CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 NOVEMBRE 2021
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Présidence de M. Ludovic HOCBON, Maire

A 18 heures 30, le Conseil municipal s'est réuni, salle d'honneur de la Mairie, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 17 novembre 2021.

Présents

Mme LÉGERON Ghislaine, M. VERGNAUD Benjamin, Mme ROUHAUD Christelle, M. MIGNET Philippe, Mme HUETZ Anne, M. VERDON Sébastien, Mme SAINT-CYR Sylvie, M. PÉTORIN Jean-Pierre et Mme DROUIN Patricia, Adjointes.

M. BIRÉ Michel, Mme GRAUWIN Stéphanie, M. GUYONNET Philippe, M. BOUILLAUD Stéphane, M. FOULONNEAU Matthieu, Mme TRUDEAU Christelle, Mme DABIN Sophie, M. BRÉAU Ludovic, M. BOISSINOT Antoine, Mme LAUVRIÈRE Claire, M. LEMOINE Matthias, Mme GUIGNARD Anne-Lise, Mme QUINIOU Manon, Mme CHAMPARNAUD Catherine, M. MACORPS Jean-Paul, M. FOURAGE Hugues (arrivé avant le vote du point n° 2021-08-11), Mme ROUSSILLON Christelle, Mme SÉGUY Geneviève, M. MÉTAY Pierre-André, M. BERTIN Jacky et Mme VERHAEGHE Dominique, Conseillers municipaux.

Pouvoirs

Mme MÉMETEAU Arielle a donné pouvoir à M. BIRÉ Michel et M. GERBAUD Stéphane a donné pouvoir à M. FOURAGE Hugues.

Secrétaire

M. GUYONNET Philippe.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

Concernant les décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal :

- **PREND ACTE** des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal.

Concernant les marchés de fournitures et de prestations de services pour le service Prévention sécurité :

- **DÉCIDE** d'adhérer au groupement de commandes de prestations de services prévention sécurité ayant pour objet la passation, le suivi et l'exécution de marchés de fournitures et prestations de services dans le domaine de la prévention-sécurité (contrat d'entretien et vérification périodique notamment) ; -**APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes de prestations de services sécurité-incendie jointe à la

délibération ; -**DÉSIGNE** la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée coordonnateur du marché ; -**DÉSIGNE** la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée pour l'analyse des offres des soumissionnaires ; -**AUTORISE** Madame la Première Adjointe au Maire, Ghislaine LÉGERON, à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité

Concernant l'exploitation du Pôle d'échanges multi-usages :

- **PREND ACTE** du rapport technique et financier de l'exercice 2020-2021 de la société SOVETOURS, délégataire du service public pour l'exploitation et la gestion du Pôle d'échanges multi-usages.

Concernant la constitution de servitude de passage et l'implantation d'ouvrages pour la réalisation de travaux par Enedis :

- **AUTORISE** ENEDIS à réaliser les travaux portant sur l'établissement à demeure, par constitution de servitudes de passage et d'implantation concédées à titre gratuit, dans une bande de 3 mètres de large, d'une canalisation souterraine pour une ligne électrique 20 000 Volts sur une longueur totale d'environ 80 mètres ainsi que ses accessoires, sur la parcelle communale cadastrée section AX n° 21, pour la durée des ouvrages ou de tous autres ouvrages qui pourraient leur être substitués, conformément à la convention annexée. L'installation venant en remplacement de la ligne aérienne ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec ENEDIS, étant précisé que les éventuels frais d'acte seront à la charge d'ENEDIS.

Adopté à l'unanimité

Concernant la réalisation de travaux d'éclairage lotissement de la Colinerie 2 :

- **APPROUVE** les travaux d'éclairage liés à une extension de réseaux dans le lotissement la Colinerie 2 ; -**APPROUVE** la convention n°2021.ECL.0492 relative aux modalités techniques et financières de l'opération d'éclairage pour le lotissement Colinerie2 (Tranche 1 et 2) ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Concernant le fonctionnement et à la mise en ligne des disponibilités des places offertes par les structures d'accueil Eaje et Alsh :

- **APPROUVE** les termes de la convention d'habilitation informatique dénommée HI-ME-Eaje-Alsh-2010 concernant la mise à jour des données relatives au fonctionnement et à la mise en ligne des disponibilités des places offertes par les structures d'accueil à intervenir entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales de la Vendée ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et son annexe.

Adopté à l'unanimité

Concernant l'accompagnement financier de la Caisse d'Allocations Familiales de la Vendée » pour les structures d'accueil de jeunes, le multi accueil, le lieu d'accueil enfants parents, le relais assistants maternels et la ludothèque :

- **SOLLICITE** un soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales de la Vendée à travers le dispositif financier « Bonus territoire » pour les structures d'accueil de jeunes, le multi accueil, le lieu d'accueil enfants parents, le relais assistants maternels et la ludothèque ; - **APPROUVE** l'avenant à la convention territoriale globale à intervenir entre la CAF de la Vendée, la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée, la Ville de Fontenay-le-

Comte et les communes de Pissotte et de Foussais-Payré ; -**AUTORISE** Mme Ghislaine LÉGERON, Première Adjointe au Maire, à signer l'avenant à la Convention Territoriale globale et son annexe ; -**APPROUVE** les avenants aux conventions de prestation de service pour les structures d'accueil du jeune enfant, le lieu d'accueil enfant, le relais assistants maternels et l'accueil adolescents à intervenir entre la Ville de Fontenay-le-Comte et la CAF de la Vendée pour l'année 2021 ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ces avenants.

Adopté à l'unanimité

Concernant l'installation d'un logotype « Monument Historique » sur les propriétés privées inscrites ou classées au titre des monuments historiques :

- **APPROUVE** le projet de réalisation d'un parcours patrimonial jalonné par l'installation de la signalétique officielle « Monument Historique » sur ses édifices inscrits ou classés au titre des monuments historiques ainsi que des édifices privés ; -**APPROUVE** le projet de la convention de partenariat relative à l'installation d'une signalétique « Monument Historique » sur des immeubles privés classés ou inscrits au titre des monuments historiques ; -**AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de partenariat ci-après annexée et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Concernant l'installation de signalétique patrimoniale sur les propriétés privées :

- **APPROUVE** le projet de convention de partenariat relative à l'installation de panneau de signalétique patrimoniale sur des immeubles privés ; -**AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de partenariat ci-après annexée et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Concernant les fragments de vitraux issus des anciennes verrières du chœur de l'église Notre-Dame de l'Assomption :

- **APPROUVE** le projet de convention ci-après annexé, de partenariat et de mise à disposition relative à l'inventaire des fragments de vitraux des anciennes verrières du chœur de l'église Notre-Dame de l'Assomption, avec l'association des Amis du patrimoine religieux de la Paroisse Saint-Hilaire de Fontenay ; -**AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de partenariat et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Concernant la prise de compétence « crématorium » par la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée :

- **APPROUVE** l'extension des compétences de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée en matière de construction, gestion et exploitation d'un crématorium par la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée ; -**APPROUVE** l'ajout d'un nouveau paragraphe 5.3.12. Crématorium aux compétences supplémentaires/facultatives des statuts de la Communauté de communes libellé ainsi qu'il suit : « La Communauté est compétente matière de construction, gestion et exploitation d'un crématorium ».

Adopté à l'unanimité

Concernant la demande d'un fonds de concours à la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée pour des travaux relatifs à la création d'une piste cyclable avenue de Gaulle :

- **DÉCIDE** de solliciter un fonds de concours à la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée en vue de participer au financement des travaux d'aménagement des

mobilités douces Avenue de Gaulle, à hauteur de 100 000€ HT ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Concernant l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « La Saint-Hubert Fontenaisienne, société de chasse » :

- **ATTRIBUE** une subvention à l'association « La Saint-Hubert Fontenaisienne, société de chasse » d'un montant de 100 euros ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Concernant l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Terre Attitude Vendée :

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 5 000 € à l'association Terre Attitude Vendée ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Concernant la demande de garantie d'emprunt de Vendée Logement esh :

- **DÉCIDE** d'accorder à la SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM VENDÉE LOGEMENT ESH sa garantie à hauteur de 30,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 315 630,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°125958 constitué de 3 Lignes du Prêt ; Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la délibération ; -**PRÉVOIT que** la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

- S'ENGAGE** pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Concernant la constitution de provision pour dépréciation des actifs roulants et créances douteuses :

- **Décide de constituer** une provision pour créances douteuses lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public ; -**Détermine** les conditions de constitution de cette provision selon les taux forfaitaires de dépréciation de la manière suivante :

Exercice de pris en charge de la créance	Taux de dépréciation
N-1	15%
N-2	30%
N-3	75%
Antérieur	100%

- Décide de constituer** une provision pour créances douteuses pour 2021 à hauteur de 38 569,00 € correspondant au montant susceptible d'être proposé en admission en non-valeur par le comptable public selon le détail suivant :

Strate temporelle	Créances restant à recouvrer	Taux de dépréciation	Montant du stock de provision à constituer
≤ 2017	11844	100%	11 844 €
2018	27392	75%	20 544 €
2019	14535	30%	4 361 €
2020	12135	15%	1 820 €
			38 569 €

Concernant une admission en non-valeur :

- **ADMET en non-valeur la liste n°4921021132** dont la demande est annexée à la présente :

BUDGET PRINCIPAL :

Créances irrécouvrables diverses 805,56 €.

Adopté à l'unanimité - 7 abstentions

Mme CHAMPARNAUD, M. MACORPS, M. FOURAGE (ayant reçu procuration de M. GERBAUD), Mme SÉGUY, Mme ROUSSILLON et M. MÉTAY

Concernant le budget principal pour l'exercice 2021 :

- **VOTE** par chapitre la décision modificative n°3 du budget principal 2021, équilibré en recettes et en dépenses, arrêté aux sommes suivantes :

- *Section d'investissement : 0,00 €*
- *Section de fonctionnement : -19 000,00 €.*

Adopté à l'unanimité

Concernant l'adoption de la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023 :

- **AUTORISE** le passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 ;
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Concernant le rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2022 :

- **PREND ACTE** du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2022 sur la base du rapport d'orientations budgétaires qui lui a été présenté.

Concernant les dérogations exceptionnelles au travail dominical pour l'année 2022 :

- **EMET UN AVIS** sur le calendrier des ouvertures dominicales des commerces pour 2022, à savoir :

- *Branche alimentaire : 2 janvier, 4 septembre, 4, 11 et 18 décembre 2022*
- *Branche non alimentaire : 16 janvier, 26 juin, 4, 11 et 18 décembre 2022*
- *Branche automobile : 16 janvier, 13 mars, 12 juin, 18 septembre, 16 octobre 2022 ;*

- AUTORISE** M. le Maire à prendre l'arrêté correspondant.

Adopté à l'unanimité - 1 abstention (M. Philippe MIGNET)

VU par le Maire de Fontenay-le-Comte,
pour être affiché à la porte de la mairie sous huitaine conformément à la réglementation en vigueur.



Le Maire,

Ludovic HOCBON

Affiché du :
au